

# RÈGLEMENT PARTICULIER de la Parade de Neffiès Dimanche 13 octobre 2024

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, aux règlements sportifs de la FFSA, au règlement particulier de chaque course de côte ses Annexes et ces Additifs. Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Organise les 12 et 13 octobre 2024 avec le concours de la ville de Neffiès sous le patronage des Avants-Monts du centre Hérault, une compétition automobile (*Course de Côte Régionale*) dénommée :

## « 30<sup>ème</sup> Course de Côte de Neffiès »

A l'occasion de la 30<sup>ème</sup> Course de Côte, l'Asa Montpellier Méditerranée organise en qualité d'organisateur technique, une parade conformément à l'article 1.5. du règlement standard des courses de côte FFSA 2020 à l'article 5. et 20. (parade) du code sportif international FIA 2020.

- le passage des voitures est encadré par des voitures de l'organisation, en convoi et non chronométré.
- le nombre de voitures participant à la parade est limité à 15.
- les dépassement sont strictement interdits.
- la parade est organisée à la discrétion du Directeur de Course de la 30<sup>ème</sup> course de côte, (timing, conditions météo, etc...).
- une parade sera organisée par montée de course.

### VOITURES ADMISES :

- La parade est réservée aux voitures présentant un intérêt historique, ou sportif, ou de prestige, ou de collection, etc.
- Les participants s'engagent à présenter des voitures conformes au code de la route en parfait état de présentation et de sécurité.
- L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les voitures qui ne seraient pas dans l'esprit de la parade.

### ENGAGEMENTS :

- Les demandes de participation seront reçues à partir de la parution du présent document, elles devront être envoyées par courrier à l'adresse suivante : Asa Montpellier Méditerranée, Allée des Loisirs, 34250 Palavas les Flots. Tél, 06 17 55 16 47.
- Les frais de participation valant engagement sont fixés à : 70€ pour la journée du dimanche 13 octobre 2024.
- Les chèques doivent être établi à l'ordre de : « ASA Montpellier Méditerranée » et accompagnés de la demande de participation.
- Dans le cas ou la voiture ne correspondrait pas à l'esprit de la parade, et ne serait pas retenue pour participer, le chèque sera retourné, aucun frais ne sera retenu.

### VÉRIFICATION :

#### Vérifications des documents :

- Samedi 12 octobre 2024 de 15h à 19h salle de l'ancien couvent, à côté de la Mairie de Neffiès.
- Dimanche 13 octobre 2024 de 7h45 à 8h15 aux ateliers municipaux, avenue de la Restclauze à Neffiès.
- lors des vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux.(permis de conduire, carte grise, contrôle technique en cours de validité, attestation d'assurance.)

### ASSURANCE :

- Voir règlement particulier de la 30<sup>e</sup> Course de Côte de Neffiès.
- L'organisateur a souscrit une assurance course de côte comprenant la parade.

### PERMANENCE :

- Voir le règlement particulier de la 30<sup>e</sup> Course de Côte de Neffiès. Tél : 06 17 55 16 47.

### CONFÉRENCE AUX PARTICIPANTS (BRIEFING) :

- La conférence aux participants obligatoire (briefing) sera remis lors des vérifications administratives.